

extérieur ne s'appliquait pas aux employés de la division de l'impôt sur le revenu et à certains employés dans d'autres ministères—Procédure suivie pour la nomination des maîtres de poste, gardiens de phare—Circulaires envoyées aux inspecteurs et autres les avisant au sujet des nominations à faire—Examens de concours—Le mérite et le système de cote servent de base en fait de promotions, outre les qualifications—exemption de certaines positions à la suite de l'adoption de la Loi Spinney adoptée sur la recommandation du comité nommé pour étudier ce projet—Préférence aux vétérans invalides—Comment sont rédigés les rapports concernant les qualifications des candidats aux positions dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, service extérieur—Il n'est pas toujours possible de faire subir des examens de concours, 1-32—Rappelé, le témoin produit une liste de positions exemptées de l'application de la loi et autres positions énumérées, 35—Nominations au service des canaux, à la division de Sylviculture, et des Pêcheries, service météorologique, Chemins de fer, Travaux publics et Marine, positions qui ne se prêtent pas bien au système d'examen écrits—Comment le bureau des examinateurs revise les rapports reçus par la Commission—Exposé concernant les groupes plus nombreux d'employés dans les divers services et méthode de faire les nominations—Brochures expliquant les matières d'examen—Liste des personnes éligibles—Comment on procède aux examens—Nécessité de conseils spéciaux pour examiner les candidats aux positions professionnelles et techniques, 35-46—Le témoin est rappelé, 46—Suggère que M. Bland pourrait donner plus de détails au sujet des examens, 46-47—Chiffres indiquant le nombre de maîtres de poste ruraux, leurs différentes classes et traitements, 47—Cas d'une personne ayant la cote la plus élevée qui n'a pas été nommée—Statistiques concernant les emplois temporaires—Statistiques et correspondance de la Commission—Devoirs de M. Patching lorsqu'il assiste aux séances de la Chambre des Communes—Lecture de la lettre de M. House, 50-56—M. Foran est rappelé, 61—Suggère de faire comparaître M. Putman, vu qu'il peut expliquer plus en détails la nature des travaux de la Commission, 61—Au cours de la déposition de M. Putman, il explique un point qui a trait à la classification et à l'annonce d'une position à remplir—Suggère de faire écrire par M. Putman la procédure concernant la création de nouvelles positions, etc.—Explique les permutations d'un employé d'un ministère dans un autre, 61-78—M. Foran est rappelé et interrogé de nouveau, 79—Circulaire envoyée aux ministères concernant un certain nombre d'autres positions devant être soustraites à la juridiction de la Commission, en 1921—Pas de conférence au sujet du témoignage à rendre devant le comité—Activités en conformité de l'arrêté en conseil de décembre 1920—Nombre approximatif des positions exemptées en vertu de l'arrêté en conseil de juin 1922—Données relatives aux vacances remplies depuis 1918 sans consulter la Commission—Explique au cours du témoignage de M. Bland l'autorité de la Commission en ce qui concerne les listes d'éligibles telles qu'elle les reçoit du bureau des examinateurs—La Commission est agréable à la suggestion de tenir une liste de personnes éligibles mais pendant moins longtemps, 79-102—M. Foran rappelé, 105—Suggère de faire venir dans la boîte M. Baril, examinateur français en chef et les assistants de M. Bland, 105—Il demande au président la permission de demander à M. Thivierge comment il a obtenu sa promotion—N'a été en aucun temps en consultation avec les commissaires au sujet de sa déposition en comité, 112—M. Foran n'a parlé à personne de la Commission de la nature du témoignage qu'il allait rendre, 113—M. Foran rappelé, 113—Données produites indiquant le nombre et le salaire des employés à la Commission d'Établissement, au ministère du Rétablissement des Soldats à la vie civile, à la Commission des pensions et à la division de l'impôt sur le revenu, 113-115—Au cours de la déposition de M. Bourbonnais il dit que la formule de serment des examinateurs sera déposée, 124—Au cours de l'interrogatoire de M. Morgan M. Foran suggère que quelque député demande au témoin si jamais un commissaire ou un fonctionnaire a pris une feuille d'examen pour la corriger, 156—Pendant le témoignage de M. Nelson il dit que les rapports annuels de la Commission contiennent la liste de tous les examinateurs—Mémoire dans le cas de M. Muddiman, 172—Problème de la reclassification et méthodes de la Commission: est prêt à déposer au sujet de ces matières, 179—M. Foran est rappelé et interrogé à nouveau, 180—De nouveaux renseignements relativement aux employés de la Commission d'Établissement de soldats, de la division de l'impôt sur le revenu, de la Commission des Pensions et du ministère du Rétablissement des Soldats à la vie civile—Accord mutuel—Comment certains employés de ministère ont été nommés permanents—Décisions des officiers en loi de la Couronne au sujet de certaines nominations—Positions dans la division du recensement et de l'impôt sur le revenu non assujetties à la loi, 180-185—Arrêté en conseil exemptant toutes les positions comportant un salaire inférieur à \$200—Exemption des employés de chemins de fer—Explication au sujet de la position de M. A. C. Kemmis, 185-191.

GARRETT, CHARLES, Examineur senior, Commission du Service civil, bureau des examinateurs:—N'a pas eu connaissance que les feuilles d'examen à être corrigées par le bureau des examinateurs aient été prises par des fonctionnaires de la Commission—